



# Flash-Infos

## Flash-Infos

**Mairie de**  
**LABERGEMENT**  
**LES AUXONNE**

**COMPTE RENDU DU 13 OCTOBRE 2015**

**Présents** : M. Christophe BRINGOUT (maire), M. Pierre GAUDIN (adjoint), Mme Isabelle CETRE (adjointe), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Daniel ROBARDET, Joël RABIER, Gilbert GROSSET

**Absent excusé** : M. Sébastien PASTEUR donne procuration à M. Pierre GAUDIN

**Secrétaire de séance** : M. Pierre GAUDIN.

### **1. Travaux de voirie : Grand Chemin**

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de créer une accessibilité au nouveau pavillon situé en bordure du Grand Chemin, décide de faire effectuer des travaux de voirie, sur une longueur de 55 mètres environ, travaux comprenant un terrassement sur 0.50 m de profondeur, couche de fondation en concassé 0/80 et couche de finition en concassé 0/20. A cet effet, le Conseil examine 4 devis proposés par des entreprises de la région.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de retenir le devis établi par la société Michel WAWRZYNIAK pour un montant de 4 427.50 € HT soit 5 513,00 € TTC.

### **2. Extinction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil sa décision en date du 03 Septembre 2015 visant à éteindre l'éclairage public de l'agglomération de 0 H à 5 H . Le SICECO contacté a fait savoir qu'il était nécessaire d'installer 3 horloges dans les postes d'éclairage public, avec une participation financière de la commune de 1 500 € environ.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'installation de ces trois horloges.

### **3. Création d'une rampe d'accès handicapés au cimetière communal**

Le Conseil examine deux devis proposés par des entreprises de maçonnerie de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil demande à M. le Maire de faire compléter l'un des devis. Décision définitive sera prise ultérieurement.

### **4. Délibération modificative au BP N°4**

Afin de financer les travaux de voirie du Grand Chemin et l'installation des horloges d'éclairage public, le Conseil Municipal vote une délibération modificative au BP 2015.

## **5. Contrat secrétaire de mairie remplaçante**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil sa délibération en date du 03 Septembre décidant le recrutement d'un agent pour une durée de 6 mois en vue du remplacement de la secrétaire de mairie en congé parental.

La Préfecture considérant que l'emploi créé ne constituait pas une activité accessoire et après contact avec le centre de gestion de la Côte d'Or, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder au retrait du contrat signé le 09 Septembre 2015.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'annuler le contrat de travail à durée déterminée (activités accessoires) signé le 09 septembre et autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame GUIGON un contrat de travail à durée déterminée établi en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984 modifiée (remplacement temporaire d'un agent).

## **6. Affaires diverses**

- **Contrats d'assurances communaux:** Une proposition de remise à jour des contrats sera faite dans les jours à venir par la société GROUPAMA

- **Réseaux d'eau potable et assainissement:** L'antenne de télérelève des compteurs d'eau sera installée le Mercredi 14 Octobre sur l'église. Chaque abonné va recevoir dans les jours qui viennent une lettre de la Lyonnaise des eaux lui demandant de prendre rendez-vous afin de réaliser une vérification de leur installation d'assainissement.

Le syndicat de l'eau vient de lancer une étude de délimitation du périmètre du puits de captage.

- **Décorations de Noël:** Les membres du conseil se sont mis à l'ouvrage en vue de réaliser des décorations à installer en différents points de l'agglomération lors des fêtes de fin d'année.

- **CCAS:** M. le 1<sup>o</sup> adjoint fait part aux membres du conseil que la loi NOTRE a prévu la suppression, au 31/12/2015, des CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Les compétences seraient reprises par le conseil municipal. Décision sera prise ultérieurement.



## **COMPTE RENDU DU 24 NOVEMBRE 2015**

**Présents :** M. Christophe BRINGOUT (maire), M. Pierre GAUDIN (adjoint), Mme Isabelle CETRE (adjointe), Mesdames Carmen COURROY, Carole CUZZOLIN, Marie-Josée VILLIAME-GAILLARD, Messieurs Marko CIRIC, Sébastien PASTEUR, Daniel ROBARDET, Joël RABIER, Gilbert GROSSET.

**Secrétaire de séance :** M. Pierre GAUDIN.

### **1. Extinction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil sa décision en date du 03 Septembre 2015 visant à éteindre l'éclairage public de l'agglomération de 0 H à 5 H .A cet effet, le Conseil examine le devis fourni par le SICECO pour le remplacement des coffrets d'éclairage public et la pose de 3 horloges astronomiques et émet un avis favorable à ces installations.

## **2. Travaux à la maison rue de Rosière**

Le 15 octobre, nous avons reçu douze dossiers de candidatures d'architectes dont trois ont été retenus. Le 10 décembre, ils seront auditionnés afin de définir celui qui sera en charge du projet.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil qu'il est nécessaire de faire réaliser par un géomètre un relevé topographique du terrain.

A cet effet, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Monsieur STAWINSKI Sylvain géomètre à Collonges les Premières, pour un montant de 840,00 € TTC.

## **3. Schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet de la Côte d'Or et en avoir délibéré, décide :

- Par 2 voix pour et 9 voix contre, d'émettre un avis défavorable à l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières les Dijon.

- Par 9 voix contre et 2 abstentions, d'émettre un avis défavorable au projet prévoyant la fusion de la Communauté de Communes d'Auxonne Val de Saône avec celle de Pontailler sur Saône.

## **4. Relevage de tombes et création d'un ossuaire dans le cimetière communal**

Suite à la décision en date du 28 Octobre 2014 de procéder à la restructuration du cimetière communal, le Conseil Municipal retient le devis de la société GIRAUDET, pour un montant de 10 600 € TTC, en vue du relevage d'une vingtaine de tombes et la création d'un ossuaire.

## **5. Remboursement GROUPAMA**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser un chèque d'un montant de 2 674,00 € représentant le remboursement par la société d'assurances GROUPAMA des dégâts occasionnés à l'église communale par la tempête de fin d'été.

## **6. Remplacement d'une serrure**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au remplacement de la serrure et de la barre anti panique à la salle de réunion et retient le devis de la société FOUSSIER pour un montant de 183,94 € TTC.

## **7. Maintien du CCAS**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que la loi NOTRE, dans son article n° 79 prévoit que seules les Communes de plus de 1 500 habitants et plus sont dans l'obligation de conserver le Centre d'Action Sociale. Ce nouvel article rend facultatif les CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le CCAS de la commune de Labergement

## **8. Reversement de la subvention à la coopérative scolaire**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au reversement d'une somme de 314,60 € à la coopérative scolaire du RPI, subvention indûment versée par la commune de Billey à la commune de Labergement.

## **9. ATSEM de Billey : augmentation des horaires**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la lettre de Monsieur le Maire de Billey prévoyant que, suite au non renouvellement du contrat de l'EVS dans le RPI, il serait nécessaire d'augmenter les horaires de l'ATSEM affectée à l'école de Billey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance de l'augmentation du coût des frais scolaires, par 2 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions, ne se prononce pas sur cette augmentation d'horaires.

## **10. Elections régionales**

Le Conseil Municipal fixe les tours de garde du bureau de vote pour les élections régionales des 6 et 13 décembre prochain.

Il est rappelé aux électeurs que le bureau de vote se tiendra à la salle des fêtes communale.

## **11. Repas des aînés**

Le Conseil Municipal met la dernière main à la préparation du repas des aînés qui sera organisé à la salle des fêtes le 12 Décembre prochain.

## **12. Vente des peupliers**

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil que la vente des peupliers de la coupe n° 33 « La Grand Mare » a rapporté la somme de 24 766 €.



## ***Le mot du Maire et du Conseil***

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de stationner avant et après l'arrêt de bus de la Mairie, des places de parking sont disponibles sur le côté du cimetière, rue du Milieu.

De même, devant la salle polyvalente, de part et d'autre de la rue, il est interdit de stationner sur une distance de 50 m. Voir panneau de signalisation.

La commission fleurissement s'est réunie trois fois pendant l'été. Elle a attribué à dix-sept maisons, une rose de Noël, remise lors de la cérémonie du 11 novembre. Seules les personnes présentes ont été récompensées.